

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 22 mai 2009, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : Lionel FAYE , Maire – Michel AUDIBERT – Pierre SELLA – Philippe FRANCY – Stéphanie VENTURA-FORNOS – Patrick PEREZ, adjoints – Florence GIROULLE – Pierre BARDIN – Patricia SIMON – Patrick SIMON – Eric SOENEN – Jean-Luc MIARD – Catherine LARGETEAU – Muriel EYRAUD – Xavier GRANGER – Raphaëlle COLES – Sandrine GAYET – Bernard CAPDEPUY.

Absent : Roland COIFFE

Secrétaire de séance: Stéphanie VENTURA-FORNOS

* * *

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir fait adopter et signer le procès verbal de la séance du 30 avril, relate les événements suite à l'orage du 13 mai 2009 et des dégâts constatés sur la commune :

- éboulements de pierres
- inondations d'habitations
- coulées de boues

notamment chemin du Calvaire, au lieu-dit Le Joucla et rue du 19 Mars.

Il réunira d'ici quelques jours les habitants du hameau du Joucla pour faire le point et mettre en place des solutions au niveau local.

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles a été déposée en Préfecture dès le lendemain. Le seul interlocuteur des administrés reste leur assureur qui, si l'état de catastrophes naturelles est prononcé, remboursera les dégâts et se retournera contre l'Etat.

REVISION PLU

M. AUDIBERT fait le bilan des offres reçues pour l'étude de la révision du PLU. Huit dossiers ont été étudiés par la commission. Trois bureaux d'études ont été convoqués en entretien. L'offre du cabinet ESCOFFIER, basé à Lormont a été retenue. Il a une forte expérience reconnue, une parfaite connaissance du secteur et à la suite de l'entretien, son offre a semblé à la commission la mieux adaptée à la demande de la commune et elle est la moins onéreuse. La procédure durera entre 18 et 24 mois.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENT SCENIQUE

Délibération n°28-09

M. PEREZ, adjoint, expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir des équipements scéniques (jusqu'à ce jour prêtés par la commune de Cambes) pour les spectacles organisés par la commune.

Il présente le devis retenu, d'un montant de 2 985 € HT et indique que la commune peut prétendre pour cette acquisition à une aide du Conseil Général au taux de 30%.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- adopte le projet d'acquisition

- sollicite l'aide financière de 895.50 € représentant 30% de la dépense
- s'engage à mettre en place sur ses fonds propres le financement complémentaire
- mandate M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Il est noté que la mise en place d'un partenariat pour la mutualisation du matériel avec les communes de la CDC doit être étudiée.

ASSOCIATION QUINSAC ENVIRONNEMENT **Délibération n°29-09**

Considérant l'association « Quinsac Environnement » dûment déclarée en Préfecture et dont l'objet est de réunir toutes les personnes intéressées par la protection de l'environnement, du patrimoine, des paysages de la commune et par l'amélioration du cadre de vie de ses habitants,

Attendu sa demande d'être reconnue par la commune de Quinsac pour son action locale,
Considérant la volonté de la municipalité de protéger et de valoriser l'environnement paysager,

Le Conseil Municipal à la majorité des voix reconnaît l'association « Quinsac Environnement » et l'encourage dans sa démarche d'étude d'un cheminement piétonnier le long de la Garonne.

Vote :

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 17

Ont voté POUR : 16

Ont voté CONTRE : 1

Abstention : 1

TARIF A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE **Délibération n°30-09**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Mme VENTURA-FORNOS, adjointe, sur la nécessité d'unifier les tarifs des bibliothèques de la CDC Les Portes de l'Entre-Deux-Mers ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer à 5 euros pour les adultes et gratuité pour les mineurs, les nouveaux tarifs à la bibliothèque municipale et ce, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS précise également que la mise en réseau des bibliothèques permettra à chaque lecteur d'avoir une carte d'emprunteur valable pour chaque bibliothèque du territoire de la Communauté des Communes .

MODIFICATION BUDGETAIRE **Délibération n°31-09**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'élaboration du budget il a été prévu au chapitre 023 « virement à la section d'investissement » la somme de 242 601,58 euros.

Or la somme de 242 601,03 a été budgétisée en investissement au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » soit une différence de 0,55 euros.

Compte tenu que les sommes prévues à ces deux chapitres doivent être identiques, il propose au Conseil Municipal la modification budgétaire suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Diminution de crédits / Montant	Augmentation de crédits / Montant
023 : virement à la section d'investissement -0,55 €	022 : dépenses imprévues : + 0,55 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Aire de jeux du lotissement du Clos des Graves : Melle Sandrine GAYET fait part de la demande des co-lotis du Clos des Graves d'intégration dans le domaine public de l'aire de jeux du dit lotissement. Celle-ci est conforme et a été contrôlée régulièrement. L'entretien est à la charge des lotis qui ne désirent pas continuer à en assumer les frais et demandent à la commune de prendre le relais ; faute de quoi elle sera démontée.

M. AUDIBERT précise que la réalisation d'une aire de jeux est imposée pour chaque lotissement par le règlement d'urbanisme.

Après avoir entendu cet exposé, considérant la demande qui lui est faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, refuse de prendre en charge la dite aire de jeux considérant que la commune n'a pas les moyens techniques et financiers d'entretenir les aires de jeux existantes dans chaque lotissement.

Vote :

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont voté POUR la prise en charge : 2

CONTRE : 11

Abstentions : 5

Agence postale communale : La commission du personnel a retenu la candidature de Mme Armelle LEBEAU qui a été pendant deux années « assistante de vie scolaire » à l'école de Quinsac.

Monsieur Le Maire évoque le projet de mutualiser à la mairie tous les services, pour ce faire, une réorganisation de l'accueil du secrétariat est à prévoir.

Mme COLES relate qu'elle a connaissance dans une commune rurale, d'un secrétariat de mairie qui assure également l'agence postale et cela fonctionne parfaitement.

Dans le projet d'aménagement de l'école, il est prévu que la mairie récupère l'actuelle salle d'évolution pour y installer l'accueil.

Berges d'Esconac : M. le Maire rappelle que par courrier le Comité « L'Esprit de Garonne » a émis le souhait qu'une solution alternative à celle d'INGEROP soit étudiée.

Il est normal que les riverains participent à ce débat, mais le projet est trop avancé pour revenir en arrière. Dans quelques semaines l'enquête publique débutera et les intéressés pourront donner leur avis et faire des contre-propositions. Le commissaire-enquêteur, au vu des arguments avancés, se prononcera et la municipalité tiendra compte de ses remarques.

Dans le projet d'INGEROP, le volet paysager n'a pas été négligé et la commune peut prétendre à une majoration de 25% de la subvention du Conseil Général pour l'intérêt environnemental du projet. Un autre point non négligeable, l'assainissement collectif qui sera réalisé. Le pré-rapport est en Mairie pour avis.

Convention Aménagement Ecole : M. PEREZ fait le point sur ce dossier. Le scénario, qui avait la préférence du comité de pilotage, a été chiffré et son estimation dépasse de beaucoup (près de 2 millions d'euros) les prévisions budgétaires. La réflexion se poursuit et s'oriente plus vers un scénario de réaménagement de l'existant.

Jumelages : M. le Maire propose la création d'une commission paritaire composée de 3 élus et de 3 membres de l'Amicale des Jumelages pour écrire la chartre du serment de jumelages avec Polla.

Trois élues se proposent :

- Madame Stéphanie VENTURA-FORNOS
- Madame Muriel EYRAUD
- Madame Patricia SIMON

Demande de subvention de l'association de jumelages de Camblanes et Meynac :

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire qui a rencontré des jeunes adhérents de cette association dont le projet est de se rendre en Allemagne en vélo et cherchent des sponsors, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal invite ce comité à présenter sa demande à la Communauté des Communes de l'Entre deux Mers, la commune de Quinsac n'étant pas compétente pour soutenir une association de jumelages d'une autre commune.

Demande de subvention de Hn Aquitaine :

L'étude du dossier et la demande de subvention fera l'objet d'un examen en commission « vie associative ». Toutefois aux éléments fournis aucune mention « association loi 1901 » ne figure sur les dits documents déposés en préfecture. Aussi, un rendez-vous sera accordé dans un premier temps pour préciser la nature du projet et de la structure, étant entendu que les subventions pour 2009 sont closes.

Séance levée à 21 h 45.